

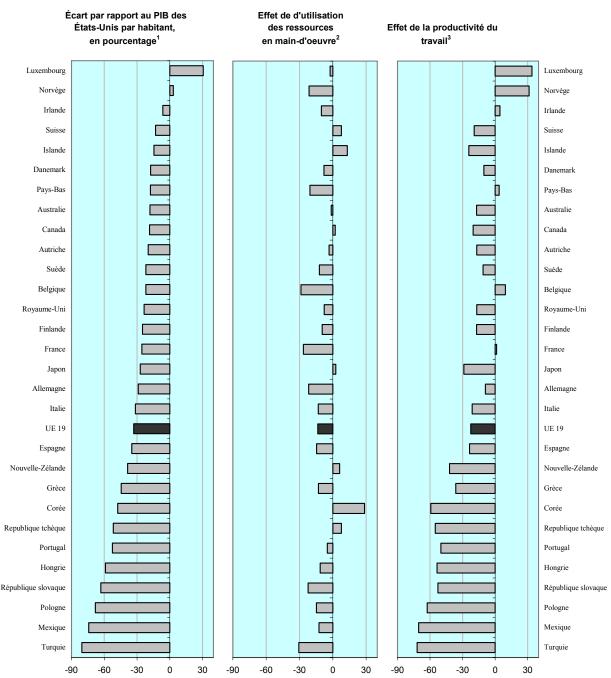
Conférence sur la Croissance

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Paris, le 6 mars 2007

Leçons des comparaisons internationales (supports graphiques)

Jean-Philippe Cotis Chef Économiste

Graphique 1.2. Déterminants des écarts de revenu réel, 2005



- 1. Basé sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) de l'année 2005. Dans le cas du Luxembourg, la population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers pour prendre en compte leur contribution au PIB. Les données pour la Grèce ne prennent pas en compte l'augmentation de 25 pour cent du niveau du PIB annoncée en 2006.
- 2. L'utilisation des ressources en main-d'oeuvre est mesurée en nombre total d'heures travaillées, divisé par la population.
- 3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.

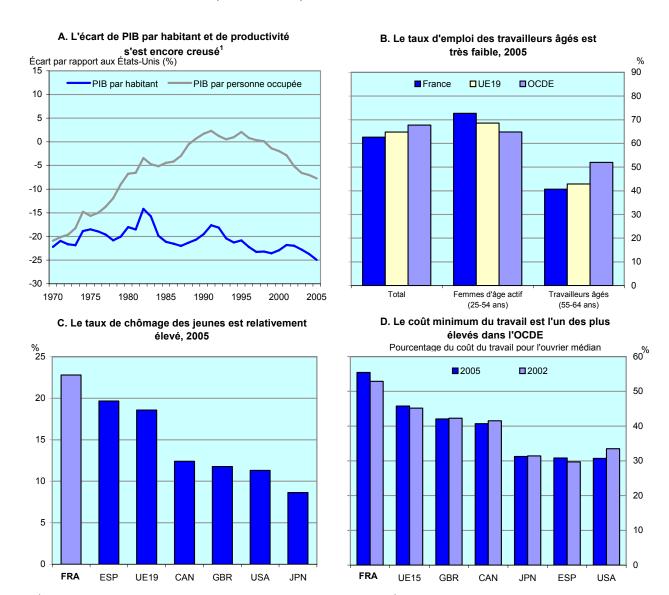
Source: OCDE, Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2006; Perspectives économiques de l'OCDE, n°80 et Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2006.

Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance tendancielle, en pourcentage

	, , ,		
	1995-2005	1995-2000	2000-2005
PIB par habitant	1.6	1.8	1.4
Utilisation des resources en main-d'œuvre	-0.1	0.1	-0.4
dont: Taux d'emploi	0.5	0.8	0.2
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.6	-0.6	-0.6
Productivité du travail	1.7	1.7	1.8
dont : Intensité capitalistique	0.8	0.8	0.9
Productivité multifactorielle	0.9	0.9	0.9

Source : Estimations fondées sur les Perspectives économiques de l'OCDE, n°80.



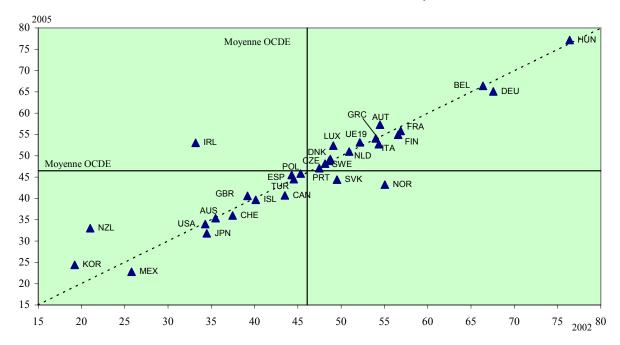
1. Écarts en pourcentage avec le PIB par habitant et par personne occupée des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.

Source : Graphique A : Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2006; Graphiques B et C : OCDE, Statistiques de la population active, 2006; Graphique D : OCDE, bases de données des impôts sur les salaires et des salaires minimum.

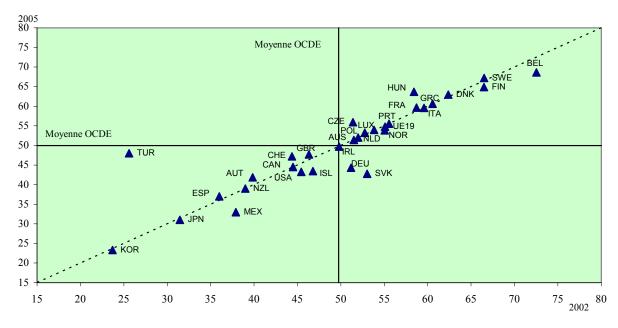
Graphique 3.4. Coin fiscal marginal sur le travail¹

En pourcentage de la rémunération totale du travail

A. À 100 % du salaire de l'ouvrier moyen²



B. À 200 % du salaire de l'ouvrier moyen²



1. Mesure l'écart entre le changement du coût du travail supporté par l'employeur et le changement de la rémunération nette après prélèvement perçue par le salarié, et qui résulte d'une augmentaion du revenu correspondant à une unité de devise nationale. Cet écart est exprimé en pourcentage du changement du coût du travail supporté par l'employeur.

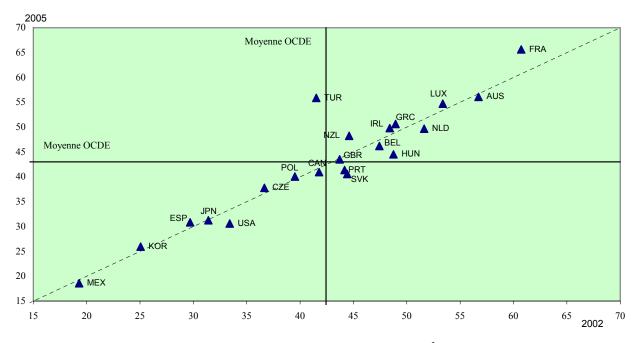
2. Célibataire sans enfant.

Source : OCDE, base de données des impôts sur les salaires.

Graphique 3.1. Coût de la main-d'œuvre

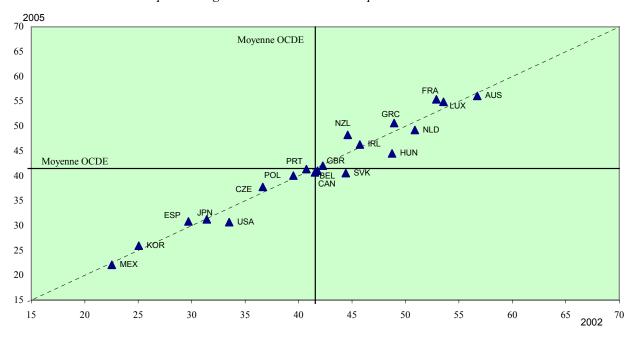
A. Salaire minimum¹

En pourcentage du salaire médian ²



B. Coût minimum de la main-d'œuvre³

En pourcentage du coût de main-d'œuvre pour le salarié médian ²



- 1. Les pays manquants n'ont pas de salaire minimum légal.
- 2. Le salaire médian est tel qu'une moitié de l'ensemble des salariés gagne moins et l'autre moitié gagne plus.
- 3. Le coût de la main-d'œuvre est égal au salaire plus les cotisations patronales de sécurité sociale. Source : Graphique A : OCDE, Statistiques de la population active , 2006; Graphique B : Perspectives de l'emploi de l'OCDE , 2006 et OCDE, base de données des impôts sur les salaires.

FRANCE

En raison d'une hausse relativement faible de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de la productivité du travail, l'écart de PIB par habitant s'est creusé par rapport aux pays les plus avancés. Cet écart est dû essentiellement à une faible utilisation des ressources en main-d'œuvre.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coût minimum du travail

En comparaison avec d'autres pays de l'OCDE, le coût minimum du travail est élevé relativement au coût médian. Ceci réduit la demande de travail, en particulier pour les travailleurs jeunes et peu qualifiés.

Mesures prises : Il n'y a pas eu de réduction des cotisations de sécurité sociale depuis les baisses liées aux 35 heures. Le gouvernement a toutefois proposé à la fin de 2006 de nouvelles baisses pour 2007.

Recommandations : Limiter la hausse future du salaire minimum, de sorte que le coût minimum du travail diminue en termes relatifs. Si la situation budgétaire le permet, procéder à la baisse envisagée des cotisations de sécurité sociale ou à une augmentation de la prime pour l'emploi afin d'améliorer le pouvoir d'achat des bas salaires.

Réformer la législation de la protection de l'emploi

La procédure de licenciement des travailleurs sous contrat à durée indéterminée est complexe, en comparaison notamment de celle applicable aux travailleurs sous contrat à durée déterminée et les motifs de licenciement retenus par la loi sont restrictifs de sorte que le résultat des procédures est difficilement prévisible. De plus, de lourdes obligations pèsent sur l'entreprise pour aider les travailleurs licenciés à rechercher un emploi. Tous ces facteurs découragent l'embauche sous contrat à durée indéterminée, au détriment en particulier des jeunes. Il en résulte une segmentation du marché du travail nuisible aussi bien à l'efficacité économique de long terme qu'à l'équité.

Mesures prises : Le gouvernement a créé des contrats spéciaux (les contrats nouvelles embauches) pour les entreprises de moins de 20 salariés laissant à celles-ci une grande latitude pour rompre le contrat au cours des deux premières années, moyennant néanmoins des indemnités de licenciement élevées.

Recommandations : Poursuivre l'effort d'assouplissement de la législation de protection de l'emploi et entreprendre sa simplification, tout en faisant en sorte que les coûts de licenciement soit plus prévisibles. Promouvoir la mise en place d'un contrat de travail unique où le degré de protection croît avec l'ancienneté.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence

Dans un certain nombre de secteurs, essentiellement le commerce de détail et certaines industries de réseau, le cadre réglementaire freine la concurrence, ce qui nuit à la croissance de la productivité et entrave également les créations d'emplois.

Mesures prises : La réglementation des prix de détail a été modifiée *via* une nouvelle définition de la vente à perte illicite, afin de favoriser les baisses de prix, mais cette nouvelle définition est plus complexe. Dans le secteur de l'électricité, on s'est borné à mettre en œuvre les directives de l'Union européenne.

Recommandations: Faire en sorte que le bien-être des consommateurs soit le principal objectif de la politique de la concurrence et de la réforme de la réglementation et ne pas laisser certains groupes d'intérêts définir les objectifs de cette politique. Mettre fin aux restrictions à la vente à perte, qui entravent la concurrence par les prix dans le commerce de détail, les règles actuelles concernant l'abus de position dominante devant être suffisantes à cet égard. Supprimer les obstacles réglementaires à l'entrée dans les secteurs potentiellement concurrentiels et faire respecter un régime d'accès non discriminatoire dans les segments non concurrentiels des industries de réseau.

Autres grandes priorités

- Réduire la taxation implicite sur la poursuite d'activité aux âges élevés. Mettre en œuvre la suppression prévue de la contribution Delalande, qui entraîne actuellement un surcoût pour les entreprises licenciant des salariés de plus de 50 ans, et améliorer l'incitation à la poursuite d'activité aux âges élevés. Ne plus exempter les chômeurs âgés indemnisés de l'obligation de recherche d'emploi.
- Accroître le financement de l'enseignement supérieur en autorisant les établissements publics d'enseignement supérieur à percevoir des frais de scolarité auprès de tous les étudiants (ces frais ne devant pas nécessairement couvrir la totalité des coûts), tout en offrant davantage de bourses sous condition de ressources afin de préserver l'accès à l'enseignement supérieur. Il serait également nécessaire de mettre en place un système de prêts étudiants, dont le remboursement après les études dépendrait de la situation financière des intéressés.